PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire de l'AFELC-UQAM tenu le lundi 28 novembre 2022 à 12 h 30 en comodal à partir de la salle SH-2800 au 200, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec).

0. Procédures initiales
   - 0.1. Ouverture
   - 0.2. Présidium
   - 0.3. Adoption de l'ordre du jour
   - 0.4. Reconnaissance du territoire
1. Levées de cours
2. GGI
3. Grève contre la COP15
4. Fermeture de l'assemblée

0. Procédures initiales

0.1 Ouverture

IL EST PROPOSÉ l'ouverture d'assemblée à 13 h 11.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

0.2 Présidium

IL EST PROPOSÉ QUE l'équipe de présidium soit composée d'Alex au senti, d'Amélie au secrétariat et d'Émy à l'animation
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

0.3 Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

0.4 Reconnaissance du territoire
Nous reconnaissons que cette réunion a lieu sur des terres non cédées. De ce fait nous reconnaissons la nation Kanien'kehá:ka comme gardienne des terres et des eaux de Tiohtiá:ke / Montréal, qui est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise. De plus, dans l'actualité, il est ressorti que des femmes autochtones ont subi des avortements forcés, ce qui montre la présence du colonialisme encore présent au soi-disant « Canada ».

1. Levées de cours

CONSIDÉRANT QU'il est 13 h 23 .

IL EST PROPOSÉ QU'on lève les cours de cet après-midi de 14h et que l'on reprenne l'assemblée extraordinaire à 14h45.
Dûment proposée
Dûment appuyée

IL EST PROPOSÉ un amendement que l'on reprenne à 14h15.
Dûment proposé
Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ QU'on lève les cours de cet après-midi de 14h et que l'on reprenne l'assemblée extraordinaire à 14h15.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

2. Grève général illimitée

Faisant suite à une proposition privilégiée,
IL EST PROPOSÉ QU'une personne représentante de l'ADEESE présente la situation pour une période de 3 minutes et que l'on ait une période de questions de 10 minutes.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à la majorité

Une proposition privilégiée est déposée pour que l'on tienne une plénière de 30 minutes au sujet de la situation de l'ADEESE.
Dûment proposée
Dûment appuyée

IL EST PROPOSÉ un amendement pour que les interventions des personnes durent deux minutes au maximum par intervention.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à la majorité

Une proposition privilégiée est déposée pour que l'on tienne une plénière de 30 minutes au sujet de la situation de l'ADEESE et que les interventions des personnes durent deux minutes au maximum par intervention.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à la majorité

Faisant suite à une proposition privilégiée,
IL EST PROPOSÉ QUE la personne représentante de l'ADEESE ait un droit d'intervention pendant la plénière.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à la majorité

Faisant suite à une proposition privilégiée,
IL EST PROPOSÉ QUE nous fassions une autre plénière de 30 minutes.
Dûment proposée
Dûment appuyée

IL EST PROPOSÉ un amendement pour que les interventions des personnes durent deux minutes au maximum par intervention.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à la majorité

IL EST PROPOSÉ un sous-amendement pour que les interventions des personnes durent deux minutes au maximum par intervention.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Rejeté à la majorité

Faisant suite à une proposition privilégiée,
IL EST PROPOSÉ QUE nous fassions une autre plénière de 30 minutes et que les interventions des personnes durent deux minutes au maximum par intervention.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à la majorité

POUR : 78
CONTRE : 113
ABSTENTION : 32

Faisant suite à une proposition privilégiée,
IL EST PROPOSÉ QUE l'on retire le sous-amendement « QUE les personnes interviennent pendant 30 secondes à chaque intervention ».
Dûment proposée
Dûment appuyée

Rejeté à la majorité

CONSIDÉRANT la grève de cinq semaines de l'Association des étudiant·es de la Faculté de l'Éducation de l'UQAM (ADEESE-UQAM) visant à obtenir des conditions de stages décents ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration est en ce sens entièrement responsable de la prolongation de la campagne de grève de l'ADEESE-UQAM pour plus de cinq semaines et ainsi de ses répercussions sur l'entièreté de la communauté uqamienne ;

CONSIDÉRANT QUE cette grève a pris fin à la suite d'une entente accordant 30 gains concrets pour les étudiant·es de l'ADEESE-UQAM ;

CONSIDÉRANT la résolution du 18 novembre adoptée par le Conseil d'administration de l'UQAM (CA) pour statuer sur les modalités du calendrier du trimestre d'automne 2022 pour les étudiant·es de l'ADEESE-UQAM ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution du CA produit un précédent grave pour les grèves étudiantes, notamment en attribuant la mention abandon à des stages et des cours intensifs ;

CONSIDÉRANT QU'une session n'a jamais été annulée auparavant à cause d'une campagne de grève ;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure affecte une grande quantité d'étudiant·es de 2e ou de 3e années au sein de la Faculté de l'Éducation de l'UQAM ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de retour de grève recommandées par la Commission des Études de l'UQAM (CE) depuis 20 ans ont établi une norme non punitive pour les étudiant·es (ex. en 2005, 2007, 2009 [grève des professeur·es], 2012, 2015 et 2019) ;

CONSIDÉRANT QUE le 18 novembre 2022, il a été exprimé explicitement à la CE que cette répression envers les étudiant·es de l'ADEESE-UQAM servirait d'exemple pour les autres associations étudiantes ;

CONSIDÉRANT QU'une tel précédent met non seulement en péril le droit de grève des associations étudiantes de l'UQAM, mais celui du mouvement étudiant en entier ;

CONSIDÉRANT QUE l'AFESH, l'AFESPED et l'AFÉA ont voté la grève générale illimitée à partir du 30 novembre ;

IL EST PROPOSÉ QUE l'AFELC-UQAM soit en grève générale illimitée à partir du 30 novembre, que cette grève prenne fin lorsque l'administration recule sur sa décision d'attribuer une mention d'abandon aux cours affectés par la grève de l'ADEESE-UQAM à l'automne 2022, que l'AFELC-UQAM appelle à la solidarité des autres associations étudiantes uqamiennes et les encourage à se doter de mandats similaires.
Dûment proposée
Dûment appuyée

IL EST PROPOSÉ un amendement que l'on permette l'accès aux studios, locaux et équipements ainsi que l'accès au soutien technique nécessaire à l'utilisation du matériel nécessaire pour réaliser les productions et les cours commandés par l'École des médias dans le cadre des projets académiques et non-académiques.
Dûment proposée
Dûment appuyée

IL EST PROPOSÉ QUE l'AFELC-UQAM soit en grève générale illimitée à partir du 30 novembre, que cette grève prenne fin lorsque l'administration recule sur sa décision d'attribuer une mention d'abandon aux cours affectés par la grève de l'ADEESE-UQAM à l'automne 2022, que l'AFELC-UQAM appelle à la solidarité des autres associations étudiantes uqamiennes et les encourage à se doter de mandats similaires, que l'on permette l'accès aux studios, locaux et équipements ainsi que l'accès au soutien technique nécessaire à l'utilisation du matériel nécessaire pour réaliser les productions et les cours commandés par l'École des médias dans le cadre des projets académiques et non-académiques
Dûment proposée
Dûment appuyée

IL EST PROPOSÉ un amendement que les cours que les cours des programmes de communication marketing et de relations publiques soient exemptés de la GGI jusqu'au vote de l'association facultaire AéESG et dans l'éventualité d'un vote contre la GGI.
CONSIDÉRANT QUE les cours des programmes de communication marketing et de relations publiques sont bi-facultaires,
Dûment proposée
Dûment appuyée

Faisant suite à une proposition privilégiée,
IL EST PROPOSÉ de faire appel à la décision de l'animatrice sur la recevabilité de la proposition d'amendement suivante: « Considérant que les cours des programmes de communication marketing et de relations publiques sont bi-facultaires, que les cours de ces programmes soient exemptés de la GGI jusqu'au vote de l'association facultaire AéESG et dans l'éventualité d'un vote contre la GGI. »

Rejeté à la majorité

POUR : 64
CONTRE : 130

Faisant suite à une proposition privilégiée,
La question préalable est demandée sur le deuxième amendement.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté aux deux tiers

POUR : 210
CONTRE : 2

IL EST PROPOSÉ un amendement que les cours que les cours des programmes de communication marketing et de relations publiques soient exemptés de la GGI jusqu'au vote de l'association facultaire AéESG et dans l'éventualité d'un vote contre la GGI.

CONSIDÉRANT QUE les cours des programmes de communication marketing et de relations publiques sont bi-facultaires,
Dûment proposée
Dûment appuyée

Rejeté à la majorité

POUR : 70
CONTRE : 108
ABSTENTION : 28

IL EST PROPOSÉ QUE l'AFELC-UQAM soit en grève générale illimitée à partir du 30 novembre, que cette grève prenne fin lorsque l'administration recule sur sa décision d'attribuer une mention d'abandon aux cours affectés par la grève de l'ADEESE-UQAM à l'automne 2022, que l'AFELC-UQAM appelle à la solidarité des autres associations étudiantes uqamiennes et les encourage à se doter de mandats similaires, que l'on permette l'accès aux studios, locaux et équipements ainsi que l'accès au soutien technique nécessaire à l'utilisation du matériel nécessaire pour réaliser les productions et les cours commandés par l'École des médias dans le cadre des projets académiques et non-académiques
Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à la majorité

POUR : 189
CONTRE : 24
ABSTENTION : 30

Faisant suite à une proposition privilégiée,
IL EST PROPOSÉ QUE l'on ajourne l'assemblée jusqu'à 18 h 45 pour une levée de cours.

IL EST PROPOSÉ un amendement pour que l'on ajourne jusqu'à 18 h 15.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à la majorité

IL EST PROPOSÉ QUE l'on ajourne l'assemblée jusqu'à 18 h 15 pour une levée de cours.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

3.0 Grève contre la COP15

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC-UQAM se positionne en faveur de la décroissance et en faveur de la destruction du capitalisme en tant que moyen de sauvegarde de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC-UQAM a adopté précédemment de nombreuses positions environnementales ;

CONSIDÉRANT QUE les savoirs autochtones et les études scientifiques se penchant sur notre rapport à la biodiversité arrivent à des conclusions catastrophiques et qu'il est encore possible d'entamer des changements sociaux permettant de limiter les dégâts que causent et causeront le dégradement de la biodiversité,

CONSIDÉRANT QUE l'État canadien constitue un acteur majeur dans la destruction de la biodiversité en ne cessant de financer des projets extractivistes en territoire autochtone non-cédé, notamment sur le territoire des Wet'suwet'en en soi-disant Colombie-Britannique, et en étant l'hôte des sièges sociaux de plus de 75% des compagnies minières au monde en raison des avantages fiscaux qu'il offre à ces dernières ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec finance lui aussi à coup de milliards de dollars des projets favorisant une destruction de la biodiversité, tel que le

3e lien autoroutier entre Québec et Lévis qui contribuera sans doute à un étalement urbain ;

CONSIDÉRANT QUE ce sont les populations marginalisées, dont les personnes autochtones, les personnes vivant dans le Sud global, les personnes racisées, les personnes à faible revenu et les personnes migrantes qui sont davantage affectées par le déclin de la biodiversité, malgré qu'elles aient une faible responsabilité dans la crise actuelle, et qu'il est impossible d'affronter la crise climatique sans condamner du même geste ces nombreuses injustices sociales,

CONSIDÉRANT QUE lors du 7 au 19 décembre 2022 se déroulera la 15e Conférence mondiale sur la biodiversité (COP15) à Tio'tia:ke (Montréal),

CONSIDÉRANT QUE la Conférence mondiale sur le climat en est à sa 27e édition cette année et que la situation climatique ne cesse de se dégrader, nous exposant parfaitement ce qui nous attend si nous remettons entre les mains des États et des compagnies multinationales le destin de la biodiversité.

CONSIDÉRANT QUE le mouvement de mobilisation étudiante pour la justice climatique au "Québec" a pris une ampleur considérable dans les dernières années et que la COP15 incarne une occasion en or de montrer aux gouvernements que nous ne les laisserons pas continuer de financer et promouvoir la destruction de la biodiversité en toute impunité, tout en prétendant le contraire.

IL EST PROPOSÉ QUE l'AFELC-UQAM se positionne contre la COP15, que l'AFELC adopte un mandat de grève pour les journées du 7 et 9 décembre inclusivement et évalue la possibilité d'organiser une autre assemblée générale de grève si des événements la semaine suivante prennent lieu et que l'AFELC-UQAM soit proactive et qu'elle incite ses membres à se mobiliser et à participer aux rencontres de mobilisation en vue de la COP15.
Dûment proposée
Dûment appuyée

IL EST PROPOSÉ un amendement que l'on permette l'accès aux studios, locaux et équipements ainsi que l'accès au soutien technique nécessaire à l'utilisation du matériel nécessaire pour réaliser les productions et les cours commandés par l'École des médias dans le cadre des projets académiques et non-académiques.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ QUE l'AFELC-UQAM se positionne contre la COP15, que l'AFELC adopte un mandat de grève pour les journées du 7 et 9 décembre inclusivement et évalue la possibilité d'organiser une autre assemblée générale de grève si des événements la semaine suivante prennent lieu, que l'AFELC-UQAM soit proactive et qu'elle incite ses membres à se mobiliser et à participer aux rencontres de mobilisation en vue de la COP15.et que l'on permette l'accès aux studios, locaux et équipements

ainsi que l'accès au soutien technique nécessaire à l'utilisation du matériel nécessaire pour réaliser les productions et les cours commandés par l'École des médias dans le cadre des projets académiques et non-académiques.
Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

4.0 Fermeture

IL EST PROPOSÉ la fermeture de l'assemblée à 18 h 35.

Dûment proposée
Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité